



REGLEMENT INTERIEUR CHANTIERS JEUNES

Les chantiers jeunes constituent un moment fort d'intégration sociale et d'apprentissage de la citoyenneté pour les jeunes:

Les chantiers jeunes permettent aux participants de rencontrer d'autres personnes issues de milieux culturels, sociaux ou encore géographiques différents, ce qui favorise l'apprentissage des notions de respect des autres et de leurs différences.

Grâce aux chantiers, les jeunes peuvent également acquérir une première expérience du monde du travail, apprendre différentes techniques, à respecter les consignes mais aussi les horaires, le travail en équipe et l'autonomie.

Enfin, ces travaux, leur permettent de participer au développement local, ils trouvent parfaitement leur place dans la politique jeunesse mise en place par la Communauté de communes.

I - Les modalités d'inscriptions pour le jeune :

Les inscriptions aux chantiers jeunes se déroulent du 01 janvier au 30 avril de l'année en cours.

Pour 2023, la référente Info Jeune avec les 3 espaces jeunes gérés en direct vous proposent de vous accompagner pour la rédaction de votre CV/lettre de motivation (inscription auprès de chaque espace jeunes ou à l'Infos jeunes aux vacances de février) c'est gratuit :

Les chantiers jeunes se déroulent sur la période entre le 26 juin et le 28 juillet 2023 (sauf semaine du 14 juillet)

et en fonction du nombre de chantiers proposés (partenaires : communes, opac, CCCDS)

Pour s'inscrire il faut :

*être âgé de 16 ou 17 ans le jour du chantier (16 ans révolus).

*être résident de Cœur de Savoie

*n'avoir jamais réalisé de chantiers jeunes avec la CCCDS

***venir déposer son dossier au Service Info jeunes et prendre un RDV individuel pour un entretien (qui pourra avoir lieu soit à l'espace jeunes de secteur du jeune soit au siège de la Communauté de Communes à Montmélian) + le dossier complet** (un dossier non complet ne sera pas retenu) du 01/01 au 30/04 et qui se compose de :

-Une lettre de motivation, (préciser vos dates de disponibilités/préférences, celles-ci sont à titre d'indication et n'obligent pas la CCCDS à vous embaucher sur la période que vous avez demandé.) + CV à l'attention de Madame La Présidente

- La fiche d'inscription complétée et signée

- La fiche sanitaire complétée et signée

- L'autorisation parentale complétée et signée

- La photocopie de la carte d'identité (recto verso)

- La photocopie de votre carte vitale (du jeune) ou le n° d'affiliation de la sécurité sociale du jeune (faire la demande auprès de la sécurité sociale)

- La photocopie du livret de famille (vous + les parents)

- Un RIB à votre nom (**avoir obligatoirement un compte bancaire au nom du jeune**, et pas un livret A ou livret jeune au nom du jeune)

- Un certificat médical d'aptitude au travail sur les chantiers jeunes ou de non contre-indication à la réalisation de travaux sur les chantiers jeunes (coût de la visite à votre charge).

- La fiche de protection des données personnelles

En fonction du nombre de jeunes et du nombre de chantiers proposés (par les partenaires ou les communes), toutes les demandes pourraient ne pas être prises en compte.

-Elles seront traitées par ordre d'arrivée et pourront être prioritaires les années suivantes pour celles qui n'auraient pas été retenues. Il faudra tout de même postuler de nouveau l'année suivante et fournir de nouveau les éléments administratifs demandés.

- Une attention particulière sera accordée lors de l'entretien individuel sur les réelles motivations exprimées par le jeune. Et/ou si le chantier jeune est vecteur d'une dynamique dans le parcours du jeune.

Nous informons courant mai si la candidature du jeune a été retenue ou pas. Une réponse par mail sera envoyée au jeune ainsi qu'aux parents, ils seront conviés à participer à une réunion d'informations obligatoire (partenaire et Communauté de communes) pour expliquer plus en détails les attendus du chantier (horaires, modalités, animateur référent, tenue vestimentaire...)

II. Découverte du monde professionnel

Au-delà de cette première expérience professionnelle, désormais le jeune qui s'engage à effectuer ses 20h de travail rémunéré s'engagera également sur 2 ou 3 ½ journées de découverte du monde professionnel. Pour ce faire des ateliers collectifs seront mis en place pour accompagner les jeunes à se préparer à un entretien d'embauche, à s'interroger sur sa posture professionnelle, comment se valoriser lors d'un entretien, des rencontres avec des professionnels, des recruteurs ou visite d'entreprise... Ces ateliers visent l'objectif de répondre à une meilleure adéquation entre le jeune et l'entreprise, le monde travail et une meilleure interconnaissance également.

III - Déroulement du chantier :

Le chantier se déroule du lundi au vendredi (hors jours fériés) à raison de 4 heures par jour représentant un volume d'heures de 20h maximum par semaine, rémunéré sur la base de l'indice de la fonction publique d'adjoint technique 2eme classe.

Les travaux proposés sont en général : de la peinture, débroussaillage, nettoyage/lessivage, désherbage... Ils sont encadrés par un animateur et suivi par un technicien (partenaire : employé communal, référent Opac...) en fonction du chantier.

Les retards et absences seront déduits de la rémunération à concurrence des heures réalisées plafonnées à 20 h.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter la référente Info Jeunes:

Laurence GUIGUE au 04 57 08 82 04 ou informationjeunesse@cc.coeurdesavoie.fr